



Association Patrimoine Giroussens

Siège : Mairie, 81500 GIROUSSENS

Adresse de gestion : 48 , Route des Crêtes , 81500 GIROUSSENS

Déclarée à la Sous-Préfecture de Castres sous le numéro **W812003767**

JOA / N° 793 /04 Janvier 2014

Numéro d'adhérent :

Bulletin d'adhésion 2020 **Volet retourné à l'adhérent après enregistrement**

Membre Actif Adhésion individuelle : 10 €
Membre Actif Adhésion couple ou famille : 15€
Membre Bienfaiteur Adhésion à partir de : 30€

Reçu la somme de €, au titre de la cotisation annuelle 2020 Espèces Chèque

De M. ~~Mme~~ Mlle^t : Nom

Prénom:

Adresse :

Ce versement ouvre droit à la participation à l'Assemblée générale de l'Association et à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à Giroussens

le / /

Le Président

L'adhésion fonctionne par année civile (du 1er Janv. au 31 Déc. de l'année en cours)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un enregistrement informatique et sont strictement destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

✂-----

Numéro d'adhérent :

Bulletin d'adhésion 2020 **Volet conservé par l'association après enregistrement**

M. ~~Mme~~ Mlle^t : Nom

Prénom:

Adresse :

Courriel :

Tél.fixe/port. :

Date d'adhésion :

Cotisation acquittée :

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif (voir au verso) , et déclare vouloir adhérer à **l'Association Patrimoine Giroussens .**

Fait à Giroussens

le / /

Signature de l'adhérent:

Retourner les 2 volets remplis, accompagnés de votre règlement, à :
Association Patrimoine Giroussens, 48 Route des Crêtes, 81500 GIROUSSENS

Merci de votre soutien

STATUTS DE
L'ASSOCIATION PATRIMOINE GIROUSSENS

PREAMBULE

La commune de Giroussens (Tarn) recèle un patrimoine important, constitué de sites naturels, de bâtiments, d'oeuvres d'art présentant un caractère historique, culturel, ou architectural marqué, mais aussi de traditions, de savoirs-faire, de souvenirs et de modes de vie du passé. Le patrimoine bâti, dont certains éléments remarquables se dégradent rapidement pour de multiples raisons, fait déjà l'objet d'initiatives associatives qui doivent être soutenues. Le patrimoine immatériel dont la collecte et la valorisation ont été ébauchées au sein de la Commission Extra-municipale Patrimoine, mérite également d'être développé. Un certain nombre d'habitants permanents ou temporaires de Giroussens, mais également de communes avoisinantes souhaitent œuvrer à la conservation, à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine en liaison avec les propriétaires publics (la commune) ou privés et les associations existantes.

Il a été fondé, à l'occasion d'une assemblée constitutive tenue le 18 Décembre 2013, une association dénommée ASSOCIATION PATRIMOINE GIROUSSENS dont les statuts ont été approuvés au cours de cette même assemblée, et qui a été déclarée à la Préfecture d'Albi (Tarn).

ARTICLE 1 : Constitution et dénomination

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront ultérieurement une association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée et ses textes d'application, ayant pour dénomination : « **ASSOCIATION PATRIMOINE GIROUSSENS** ».

ARTICLE 2 : Objet de l'Association

L'ASSOCIATION PATRIMOINE GIROUSSENS a pour buts:

- Encourager la préservation, la restauration, l'entretien et la mise en valeur des sites et du patrimoine culturel et historique existant sur la commune de Giroussens, en particulier mais non exclusivement l'architecture religieuse, le petit patrimoine bâti, l'architecture agricole et du village, l'histoire des Poteries de Giroussens, les sites archéologiques. Encourager la recherche historique et artistique concernant ce patrimoine. Veiller à la qualité des aménagements touristiques ou autres qui sont réalisés, et à leur cohérence avec la conservation du caractère des lieux.
- Aider la commune, les associations existantes et éventuellement les propriétaires privés, à œuvrer dans ce sens.
- D'une façon générale, participer par tous les moyens à sa disposition, au maintien, et le cas échéant, à l'amélioration de la qualité esthétique, culturelle et historique du patrimoine situé sur la commune. Les objectifs et les actions spécifiquement liés à la commune de Giroussens seront poursuivis en étroite collaboration avec la Municipalité.
- L'Association a également pour but de collecter, préserver et partager avec le plus grand nombre la mémoire de tout fait culturel, social, historique ou autre, ayant caractérisé ou marqué la vie de la commune de Giroussens.

L'Association pourra mettre en œuvre tous moyens adaptés pour le financement de ses activités.

ARTICLE 3 : Siège social

Le siège social est fixé à: Mairie de Giroussens, 81500, GIROUSSENS (Tarn)

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du Conseil d'Administration de l'Association.

La suite des Statuts est disponible sur le site Internet : <http://patrimoine.giroussens81.fr/>